

CHRISTELLE Maxence

Né le 10/12/1984

maxence.christelle.upjv@gmail.com

Docteur en droit

Membre de l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique
de la Sorbonne



FORMATION ET DIPLOMES OBTENUS

- 2016 **Qualification aux fonctions de maître de conférences**
- 2014 **Doctorat en droit public**, sous la direction du Professeur Étienne Picard
Sujet : *Consentement et subjectivité juridique. Contribution à une théorie émotivo-rationnelle du droit.*
Soutenue à Paris le 18 septembre 2014, devant un jury composé de Madame et Messieurs les professeurs Catherine Teitgen-Colly (présidente), Olivier Beaud, Olivier Cayla (rapporteur), Étienne Picard (directeur), Alain Supiot (rapporteur)
Mention très honorable avec les félicitations du jury, autorisation de publication en l'état et proposition pour un prix de thèse.
- 2008-2010 **Master 2 Recherche d'études politiques, option philosophie politique** – École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Mention Assez bien
Diplôme de l'École Normale Supérieure de Cachan (ENS Cachan)
- 2007-2008 **Master 2 Recherche de droit public général** – Université Paris I, Mention Assez bien
Master 1 d'études politiques, option philosophie politique – EHESS, Mention Bien
Auditeur à l'Institut des Hautes Études pour la Défense Nationale (IHEDN)
Magistère de droit, économie et gestion – ENS Cachan, Université Rennes I
- 2006-2007 **Agrégation d'économie-gestion**, option gestion des entreprises administratives
(Rang : 3^{ème})
- 2005-2006 **Maîtrise de droit et gestion des politiques européennes** – Université Rennes I, Mention Assez bien
Certificat de gestion II – ENS Cachan, Mention Assez Bien
Magistère de droit, économie et gestion – ENS Cachan, Université Rennes I
- 2004-2005 **Licence en droit** – Université Rennes I, Mention Assez bien
Certificat de gestion I - ENS Cachan, Mention Assez bien
Magistère de droit, économie et gestion – ENS Cachan, Université Rennes I
- 2004 Réussite au concours d'entrée de l'École Normale Supérieure de Cachan – Département droit, économie et gestion (Rang : 1^{er})
- 2002-2004 **DEUG de droit** – Université Paris XII, Mention passable
Classe préparatoire au concours d'entrée à l'ENS Cachan, option Droit – Lycée André Boulloche, Livry-Gargan
- 2002 **Baccalauréat**, série scientifique – Lycée André Boulloche, Livry-Gargan

ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET D'ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre de la préparation de ma thèse de doctorat, j'ai bénéficié d'une allocation de recherche, et ai exercé la fonction de moniteur au sein de l'Université Paris I. Pendant trois années, j'ai donc découvert l'enseignement universitaire, et ce au travers des différentes matières du droit public, en l'occurrence le droit constitutionnel, le droit administratif ainsi que le droit des libertés fondamentales. Parallèlement, j'ai également assuré des enseignements en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sous la forme d'interrogations orales hebdomadaires en droit privé ainsi qu'en culture générale.

Puis, j'ai eu la chance d'obtenir un statut d'ATER au sein de l'Université Paris I. J'ai donc poursuivi pendant un an l'enseignement des matières évoquées. Toutefois, ne parvenant pas à avancer suffisamment dans la rédaction de ma thèse, j'ai décidé l'année suivante de me consacrer de manière exclusive à cette tâche.

Cette année achevée, j'ai présenté une candidature au renouvellement de mon statut d'ATER, qui m'a été accordé trois fois. En effet, en tant que professeur agrégé détaché dans l'enseignement supérieur, j'ai pu bénéficier du renouvellement exceptionnel ouvert aux fonctionnaires de catégorie A. Au cours de cette période, j'ai continué à enseigner aussi bien le droit constitutionnel que le droit administratif et le droit des libertés fondamentales. Dans le même temps, j'ai également repris l'enseignement en classes préparatoires, et ce en droit privé comme en culture générale.

• **STATUT**

- 2016-2017 **Chargé d'enseignements à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**
- 2013-2016 **ATER** en droit public à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne
- 2011-2012 **ATER** en droit public à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne
- 2008-2011 **Allocataire de recherche et moniteur** à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

• **COURS MAGISTRAL DISPENSES :**

- 2016-2017 **Cours magistral de droit constitutionnel (L1)** (36 heures)

• **ENSEIGNEMENTS DISPENSES EN QUALITE DE CHARGE DE TRAVAUX DIRIGES :**

- 2014-2017 **Droit constitutionnel** (M. le professeur Rousseau), L1 (Licence droit), 3 groupes annuels
- 2011-2017 **Droit administratif** (M. le professeur Akandji-Kombé, M. François Blanc, Mme Fanny Tarlet), L2 (Licence AES), 2 groupes annuels
- 2010-2014 **Droit des libertés fondamentales** (M. le professeur Picard), L3 (Licence droit), 6 groupes semestriels
- 2009-2011 **Droit administratif** (M. Bin), L2 (Licence AES), 3 groupes annuels
- 2008-2010 **Droit constitutionnel** (Mme le professeur Benetti, M. le professeur François), L1 (Licence droit), 5 groupes annuels

• **ENSEIGNEMENTS DISPENSES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX CONCOURS :**

- 2014-2017 Préparateur aux épreuves orales du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Cachan – Lycée Turgot, Paris (matières : droit privé, culture générale)
- 2008-2010 Préparateur aux épreuves orales du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Cachan – Lycée André Boulloche, Livry-Gargan (matières : droit privé, culture générale)

- **RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES :**

2016-2017 Responsable de l'équipe pédagogique (6 membres) de travaux dirigés de droit administratif (L2) de Mme Fanny Tarlet

2011-2013 Responsable de l'équipe pédagogique (9 membres) de travaux dirigés de droit des libertés fondamentales (L3) de M. le professeur Picard
Constitution de la plaquette de TD ; mise à jour des fiches thématiques ; coordination de l'équipe enseignante ; organisation des réunions, galop d'essai et examen terminal (surveillance, corrections)

2011-2013 Responsable de l'équipe pédagogique (9 à 11 membres) de travaux dirigés de droit administratif (L2) de M. le professeur Akandji-Kombé
Mise à jour des fiches thématiques ; coordination de l'équipe enseignante ; organisation du galop d'essai et de l'examen terminal (surveillance, corrections)

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE

Les recherches menées jusqu'à présent s'articulent autour de trois axes. Le premier consiste à étudier la manière dont le droit contemporain conçoit la subjectivité juridique dans tous ses attributs, c'est-à-dire à la fois rationnelle et émotionnelle, et plus largement, la façon dont l'humain peut être juridiquement appréhendé.

Le second fait référence à la problématique de l'encadrement juridique des activités des services de renseignement, au travers de l'étude du régime juridique du secret de la défense nationale, et plus largement de la conciliation entre celui-ci et les libertés fondamentales. Plus généralement, il s'agit également de s'interroger sur les limites que le droit peut rencontrer face à certaines activités.

Enfin, le dernier axe porte sur l'examen du dispositif de la question prioritaire de constitutionnalité, tant sur le plan théorique que sur le plan contentieux.

Si l'ensemble des travaux ci-dessous peuvent être adressés si nécessaire, certains le seront de manière prioritaire.

- **THESE :**

Septembre 2014 ***Consentement et subjectivité juridique. Contribution à une théorie émotivo-rationnelle du droit (sous la direction du Professeur Picard). Thèse droit, Université Paris I, 2 Volumes, 954 pages, perspectives de publication chez Mare et Martin. Document adressé en cas de convocation, accompagné d'un résumé.***

Ce travail de recherche a pour objectif d'étudier le concept de consentement en tant que tel, et ce faisant, de comprendre comment celui-ci peut nous renseigner sur la manière dont la subjectivité juridique est conçue en droit. Plus précisément, il s'agit ici d'essayer d'observer à quel point la subjectivité juridique se distingue ou non de la subjectivité concrète du justiciable. A ce titre, les utilisations les plus contemporaines du concept de consentement permettent justement de mettre en lumière cette tension entre les deux appréhensions possibles de la subjectivité.

Pour ce faire, cette thèse propose, dans sa première partie, une analyse tant historique que philosophique du concept, de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Puis, dans la seconde partie, l'étude se poursuit par l'examen du régime juridique du concept, au travers d'illustrations empruntées à différentes branches du droit, telles le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit européen des droits de l'homme, le droit de la santé, ainsi que le droit pénal.

A l'issue de cette recherche, plusieurs conclusions peuvent être formulées. Outre une nouvelle définition du consentement qui fait retour à son sens originel, et la reconnaissance de son

caractère non homogène parmi ses différents usages, la subjectivité juridique est caractérisée comme majoritairement dépourvue de la composante émotionnelle de la vie humaine. Or, l'introduction de cette dernière dans le raisonnement juridique permet justement de comprendre d'une manière nouvelle certaines des problématiques posées par le consentement. De même, cette dimension émotionnelle permet d'éclairer différemment certaines stratégies argumentatives déployées par les principaux acteurs du monde juridique, à savoir le juge et la doctrine.

• **COMMUNICATIONS À DES COLLOQUES SUIVIES DE PUBLICATIONS :**

Mars 2015 « **Le bien-être en droit public** », Centre d'Etudes et de Recherche d'Administration Publique (CERAP) -Université Paris I
Communication intitulée : « Bien-être, être-bien et bonheur : essai de clarification conceptuelle ». Publié in Le Bien-être et le droit, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 17-32.

Le terme de bien-être colonise de plus en plus le droit. Pourtant, que faut-il entendre derrière ce terme trop peu souvent étudié en lui-même ? Ainsi, le choix du terme de bien-être plutôt que de bonheur traduit-il la place incertaine dans laquelle l'État libéral se trouve : il lui appartient en effet de permettre l'expression de la pluralité des conceptions de la vie bonne, plutôt que de prétendre en imposer une particulière. Or, le terme de bien-être n'est peut-être pas si neutre qu'il n'y paraît, ce qu'un retour à son sens profond permettra d'illustrer.

Septembre 2013 « **Le juge administratif et l'effectivité des droits** », CERAP-Université Paris I
Communication intitulée : « Incapables majeurs et effectivité du consentement au soin ». A paraître aux Publications de la Sorbonne. Sortie prévue : 2017

Cette communication a vocation à étudier le cas spécifique des personnes incapables d'exprimer leur volonté en matière de consentement aux soins. Cette situation ne concerne pas seulement les incapables majeurs au sens classique, et peut donc être généralisée, par analogie, à toutes les personnes hors d'état d'exprimer ce consentement. Ce faisant, c'est bien la possibilité d'un consentement pour autrui qui se fait jour, notion pourtant rejetée explicitement en ce domaine par le législateur.

Janvier 2012 « **L'administration publique : janus ou protégée ?** », CERAP-Université Paris I
Communication intitulée : « Transparence et secret dans l'Administration : le cas du secret de la défense nationale ». Publication imminente aux Publications de la Sorbonne. Document adressé en cas de convocation.

Cet article vise à interroger la définition comme le régime du secret de la défense nationale, afin de montrer à quel point la définition est, en l'état, tautologique, et à souligner également les carences et insuffisances du régime, et ce avec une perspective de droit comparé. Ces éléments permettent de caractériser comment le droit français, en cette matière, témoigne d'une profonde méfiance à l'égard du juge.

Audition le 8 février 2012 par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Sous-Commission C, sur le thème : « Le secret de la défense nationale »

- **ARTICLES SOUMIS À DES REVUES A COMITES DE LECTURE :**

- 2015 **« Des effets du caractère prioritaire de la QPC. Note sous CE, 9^{ème}/10^{ème} SSR, 21 novembre 2014, req. n°384353 », AJDA, 23 février 2015, n°6-2015, p. 348-351. Document adressé en cas de convocation.**

A l'occasion d'un litige l'opposant à une autorité administrative indépendante, le requérant conteste le rejet de son recours en tant qu'il portait sur un acte préparatoire. Par ailleurs, il soulève également une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Saisi du litige, le Conseil d'État décide que le caractère prioritaire de la QPC peut amener à ce que l'on sursoit à statuer sur la recevabilité de la requête au fond, dans l'attente d'une réponse du Conseil constitutionnel. Cette utilisation novatrice du caractère prioritaire paraît s'opposer à l'avis majoritaire de la doctrine, et produit des conséquences importantes sur le contentieux administratif, et sur la nature du recours QPC.

- **PARTICIPATION À DES PROJETS COLLECTIFS**

- 2016-2017 **Responsable scientifique d'un des axes de recherche du séminaire « Droit de réclamation et volonté générale », dans le cadre du futur ouvrage collectif à paraître à la rentrée 2017, Université Paris I, Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne–CNRS- UMR 8103**
Contrat post-doctoral de deux mois d'assistance à la recherche.

- **TRAVAUX DE RECHERCHES EN COURS**

PROJETS DE COLLOQUES :

- 2017 **Projet de communication au colloque « Les inégalités face aux innovations scientifiques et technologiques » organisé par le CERAP, Université Paris I.**

L'intervention projetée vise à appréhender la manière dont le développement technologique, dans la perspective du transhumanisme, oblige à penser la manière dont l'humain peut être juridiquement défini. En effet, l'introduction au sein du Code civil du caractère « sensible » des animaux aboutit à ce que la dimension sensitive ne soit plus le propre de l'humanité. Dès lors, au regard des possibilités de modifications tant corporelles que psychiques portées par le transhumanisme, il est nécessaire d'essayer de caractériser, sur le plan juridique, ce qui constitue la spécificité de l'espèce humaine.

PROJETS D'ARTICLES EN VUE D'UNE PUBLICATION :

- 2017 **Le droit de réclamation comme relation : typologie et topographie des relations de pouvoir (titre provisoire. Contribution prévue pour le printemps 2017, environ 80 000 signes)**

L'examen attentif des usages ainsi que des différents régimes entourant le droit de réclamation sur le plan du droit public permet de mettre en évidence une donnée fondamentale : le droit de réclamation se construit comme une relation unissant un nombre d'acteurs variés. En effet, suivant les cas, la relation ainsi constituée pourra être soit duale, soit tripartite ou même davantage. Dès lors, il importe de dresser un panorama de ces différentes situations, et d'essayer ainsi de saisir ce qui caractérise le propre de cette relation. Ce faisant, on pourra alors tenter de déterminer ce qui fonde le fait que dans certains cas, le nombre d'acteurs nécessaires à la mise en œuvre du droit de réclamation puisse ainsi varier. Ce qui se dessine derrière est bien évidemment

la question des rapports de pouvoir entre organes, mais de façon plus générale, entre le citoyen et la puissance publique.

Article portant sur l'importance de la dimension émotionnelle dans l'appréhension du droit. Sera soumis pour publication à la R.D.P ainsi qu'à la revue « Psycho-Droit ».

En lien avec la recherche entreprise dans la thèse, il s'agira ici, dans une forme plus ramassée, d'évoquer le place et l'intérêt de la dimension émotionnelle dans la compréhension de la matière juridique. Pour ce faire, après en avoir présenté les grandes lignes de force, on s'attachera à étudier deux exemples : l'étude du dispositif de la loi Clayes-Léonetti du 2 février 2016, ainsi que des travaux préparatoires, qui témoignent de la même absence de réflexion ainsi que de définition du consentement au regard des principes mentionnés. Surtout, le rapport Sicard remis sur ce thème au Président de la République évoque lui ouvertement le fait qu'en cette matière, le consentement ne peut être compris comme relevant simplement de la volonté. Le second exemple, quant à lui, prendra la forme d'une analyse de l'affaire dite du burkini. Ce faisant, la nécessité de l'introduction de la dimension émotionnelle dans la compréhension du droit se trouvera confirmée.

ACTIVITES EXTRA-UNIVERSITAIRES

Arts martiaux (Professeur – « Diplôme d'instructeur fédéral » en préparation)

Lecture (littérature, philosophie, psychologie)

Musique : Piano (10 ans de Conservatoire, 20 ans de pratique)

PARTICIPATION A DES ASSOCIATIONS :

Membre de l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes (ANAJ) de l'Institution des Hautes Etudes pour la Défense nationale (IHEDN)

Membre de l'Association AENSD1 Alumni Ecole normale Supérieure D1–Droit, économie, gestion

Membre de l'Association Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) Alumni

LANGUES

Anglais : Courant (C1)

Allemand : Notions (A2)